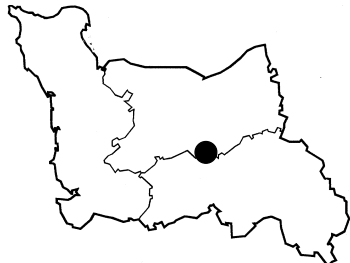


## La Baize et ses affluents



N° du site : **AB011**

Date de mise à jour **31 Juillet 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **16.09 et 16.10.1992**

Longueur : **61 km**

Altitudes : **non définies**

Statuts des propriétés :

Privé

Réglementation :

Les travaux de recalibrage et d'approfondissement du lit, la réalisation d'ouvrages dans le lit ou de plans d'eau susceptibles d'avoir une incidence sur les cours d'eau protégés, les rejets d'effluents autres que ceux répondant aux objectifs de qualité des eaux superficielles, les lâchers de vase y compris ceux effectués en amont, les manoeuvres hydrauliques réduisant le débit des cours d'eau et la pêche en marchant dans l'eau de l'ouverture jusqu'au 30 mai sont interdits.

Les travaux d'entretien normal dans le lit devront être régulièrement effectués par les détenteurs du droit de pêche entre le 15 juillet et le 15 octobre et devront être conçus de manière à préserver la nature des habitats aquatiques. Les projets ponctuels et impératifs de travaux ou de restauration du lit sont, quant à eux, soumis à autorisation.

De même, le maintien d'un débit réservé dans les cours d'eau à hauteur de chaque ouvrage devra particulièrement être respecté.

Partenaires pour la gestion :

Communes

Conseil Supérieur de la Pêche

Fédérations Départementales de Pêche

Services de l'Etat

Département(s) : **Calvados (14)**  
**Orne (61)**

#### PRESENTATION GENERALE DU SITE :

Parmi les affluents du fleuve Orne, la Baize, d'une longueur totale de 25 km, se situe dans un bassin versant de 114 km<sup>2</sup>. A la confluence du massif Armoricaïn et du bassin Parisien, elle présente un parcours développé dans un contexte géologique composite : les terrains argileux, marneux et calcaires jurassiques de la partie amont (campagne d'Argentan) laissent place, dans la partie aval, au socle ancien largement dominant (extrémité orientale du synclinal de la zone bocaine), formé de schistes, de grès et de granites, localement de calcaires, d'âge briovérien à paléozoïque. Le relief, qui retranscrit la variabilité du substratum géologique, est à l'origine d'une pluviosité relativement importante, comprise entre 750 et 800mm/an en moyenne. Faiblement soutenus par les aquifères calcaires bathoniens et ceux plus discontinus des barres de grès armoricaïn, les étiages sont très marqués.

L'Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope concerne le lit de la rivière la Baize des sources à sa confluence avec le fleuve Orne. Les ruisseaux de Fontaine André, des Vallées, de la Guilberdière, de Cordey, des Veaux Viets, du Val Liénard, de la Fontaine-Saint-Julien, du Val d'Anis puis de la Vallée des Loges, les ruisseaux Le Bèzeron, la Rançonnière, le Boulaire et ses affluents puis la rivière la Bilaine, correspondant à des affluents de la Baize, sont également visés par l'Arrêté de façon partielle ou intégrale.

#### CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

Classés en première catégorie piscicole, la Baize et ses affluents offrent des fonds caillouteux diversifiés, ouverts et peu colmatés, des courants rapides qui, combinés à la bonne qualité des eaux, sont propices à l'installation de frayères à salmonidés (Saumon atlantique et Truite de mer correspondant à des poissons migrateurs, Truite fario vivant exclusivement en eau douce).

Le Saumon atlantique (*Salmo salar*), présente une stratégie de reproduction très protégée. Le frai a lieu en décembre dans une dépression de galets soigneusement choisie puis préparée par la femelle. Les oeufs, relativement peu nombreux mais de grosse taille, sitôt fécondés, pénètrent parmi les interstices des galets puis sont recouverts par la femelle. L'incubation, l'éclosion puis la résorption des réserves de la vésicule vitelline s'effectuent au sein de la frayère pendant une période d'environ trois mois. Leurs réserves épuisées, les alevins cheminent vers la surface. Les effectifs des juvéniles ou "tacons" qui colonisent les radiers et rapides, sont alors fonction de la capacité d'accueil du cours d'eau. Dans les rivières du nord ouest de la France, la bonne croissance permet la dévalaison en mer de 85% des jeunes saumons dès l'âge de 1 an.

Chez la Truite de mer (*Salmo trutta trutta*) et la Truite fario (*Salmo trutta fario*), la reproduction s'effectue en début d'hiver sur des fonds propres de graviers et petits galets souvent très à l'amont des cours d'eau. Dans la frayère, les phases d'incubation, d'éclosion puis de développement larvaire durent environ trois mois. Dès l'émergence, les jeunes alevins recherchent des postes bien abrités aux abords des berges. A l'âge de 1 an, une part importante du contingent de truitelles quitte l'amont pour gagner des secteurs de plus fort grossissement sur l'aval des ruisseaux ou le cours d'eau principal. La dévalaison en mer concernera majoritairement les futures femelles, la plupart de la progéniture mâle demeurant en eau douce.

L'Arrêté Inter-Préfectoral de Protection de Biotope protège les habitats aquatiques liés à la reproduction et à la croissance du Saumon puis de la Truite de mer sur le cours aval et de la Truite fario dans la partie amont.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

**Commune(s) :**

61028 BAZOCHES-AU-HOULME  
61084 CHAMPCERIE  
14180 CORDEY  
14284 FOURNEAUX-LE-VAL  
61199 HABLOVILLE  
14332 LA HOGUETTE  
14223 LE DETROIT  
14343 LES ISLES-BARDEL  
14375 LES LOGES-SAULCES  
14405 MARTIGNY-SUR-L'ANTE  
61267 MENIL-HERMEI  
61273 MENIL-VIN  
61308 NEUVY-AU-HOULME  
14502 PIERREPONT  
14531 RAPILLY  
14627 SAINT-MARTIN-DE-MIEUX  
14710 TREPREL

Soulignons par ailleurs la présence de populations d'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) sur le chevelu, crustacé indigène également protégé en France.

**GESTION :**

L'article 9 de l'Arrêté Inter-Préfectoral prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage chargé de veiller à la restauration et à la gestion du patrimoine naturel aquatique des cours d'eau concernés.

L'aménagement de dispositifs de franchissement (passes à poissons dont l'accessibilité vis à vis des poissons migrateurs a été testée) a rétabli l'axe migratoire sur l'ensemble du cours aval.

Plusieurs opérations de réimplantations du saumon par alevinage ont également été réalisées ces dernières années.

Un nettoyage raisonné et une protection contre la divagation du bétail dans le lit mineur des cours d'eau permettraient toutefois d'optimiser leur capacité d'accueil vis à vis des salmonidés.

A court terme, le plan de gestion piscicole devrait d'ailleurs représenter une contribution majeure à la définition et à la mise en oeuvre des orientations de gestion des habitats aquatiques et des populations piscicoles remarquables.

**Eléments de bibliographie**

- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n° 0081 0000 - Vallée de l'Orne. DIREN de Basse-Normandie.
- Ministère de l'Industrie, Bureau de recherches géologiques et minières - Carte géologique de la France 1/80000. Falaise.
- RICHARD A. - Gestion piscicole. Interventions sur les populations de poissons. Repeuplement des cours d'eau salmonicoles. Collection Mise au point, 256 p.
- RICHARD A., 1999 - Communications orales. Conseil Supérieur de la pêche.
- WEIL S., novembre 1995 - Bilan d'alevinage. Programme de restauration des populations de salmonidés migrateurs de l'Orne. Contrat "Retour aux Sources". Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Conseil Supérieur de la Pêche.